

FÉGAPH – Fédération genevoise des associations  
de personnes handicapées et de leurs proches  
p.a. insieme-Genève, 7 Rue de la Gabelle, 1227 Carouge

Pierre Lutz  
AGPEDA  
19 Chemin de la Planta  
1223 Coligny  
lularfam@vtx.ch  
Tél. : 022 736 52 36

GRAND CONSEIL			
Expédié le:	20.9.06	Séssion GC:	21-22.09.2006
Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Députés (100)	<input type="checkbox"/>
Correspondance GC	<input checked="" type="checkbox"/>	Bureau	<input checked="" type="checkbox"/>
Secrétariat	<input type="checkbox"/>	Chefs de groupe	<input checked="" type="checkbox"/>
Commission: Enseignement et éducation			
Objet: P 1574			
Copie à: Com. des pétitions (pour info)			

### Lettre remise par porteur

Grand Conseil  
Maître Michel Halpérin  
Président du Grand Conseil  
Case Postale 3970  
1211 Genève 3

Genève, le 20 septembre 2006

Concerne : Pétition « Droit aux traitements logopédiques pour tous les enfants », devenue **P 1574**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Nous vous remercions pour le bon accueil que vous avez réservé à notre pétition et pour les informations transmises au sujet de son traitement par la commission des pétitions en premier lieu et par la commission de l'enseignement et l'éducation en dernier lieu. Depuis la remise de cette pétition le 18 mai de cette année, d'autres signatures nous sont parvenues et ceci sans utiliser les médias ou d'autres moyens de publicité. Comme annoncé à l'époque, nous vous remettons les signatures supplémentaires qui portent le total pour cette pétition à 8'177 signatures. Un grand nombre de logopédistes employé(e)s et indépendant(e)s ainsi que la Société Genevoise de Pédiatrie soutiennent notre pétition.

Nous étions contraints de politiser notre demande, mais nous souhaitons la conserver, dans la mesure des possibilités, à l'abri d'une utilisation médiatique ou des combats éventuels de partis politiques. Notre objectif a été atteint puisque seul un article est paru dans la presse sur le sujet. Nous avons décidé de ne pas retirer notre pétition au moment où l'annonce a été faite par le conseiller d'état en charge de ce dossier, à travers la rédactrice de l'article paru dans « Le Courrier », qu'une enveloppe extraordinaire de 250'000 CHF avait été accordée. En effet, nous louons l'attention particulière accordée, qui est un premier pas dans la bonne direction. Mais l'argent représente seulement la partie la plus visible du problème.

Notre récolte de témoignages et notre analyse démontrent que d'autres points sont tout aussi importants à traiter tels l'indépendance dans les organes décisionnels et la neutralité de l'expertise. Le système, mis en place à Genève depuis septembre 2005, semble être trop attaché à des doctrines institutionnelles, sans être suffisamment à l'écoute du besoin spécifique de chaque enfant et souvent sans respecter le projet familial.

Nous restons donc à votre disposition pour vous faire part de nos réflexions et de nos arguments concernant les sujets évoqués précédemment principalement lors des auditions devant la commission compétente.

Il est à préciser que de nombreuses familles n'ont, à ce jour, pas reçu de réponse quant à la prise en charge logopédique de leur enfant pour l'année scolaire à venir et encore moins pour les années suivantes, alors que cette thérapie leur est indispensable aussi dans la durée.

C'est pourquoi, nous demandons aux autorités cantonales :

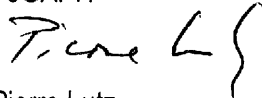
- de progresser plus intensément encore dans la reprise du financement des traitements,
- d'assurer le libre choix du logopédiste traitant,
- de rendre indépendant les organes qui assurent bilans et traitements, de ceux qui financent, ainsi que de ceux qui expertisent.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tout en vous remerciant pour l'attention particulière que vous porterez à notre courrier, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, l'expression de notre plus haute considération.

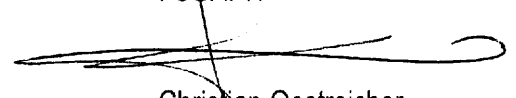
Pour les signataires

FéGAPH



Pierre Lutz  
AGPEDA

FéGAPH



Christian Oestreicher  
insieme-Genève

Annexes : La pétition du 12 mai, remise et traitée le 18 mai 2006 au Grand Conseil  
Les signatures supplémentaires déposées au Service du Grand Conseil

Copies : Mme Janine Hagmann, présidente de la commission compétente  
Associations et société ayant actuellement déjà soutenu la pétition  
FéGAPH groupe « logo' » p.a. insieme-Genève

# PETITION

## Droit aux traitements logopédiques pour tous les enfants

**Restrictions aujourd'hui :  
nous le paierons plus tard !**

**Contrairement aux promesses, des restrictions budgétaires privent des enfants de traitements logopédiques.**

**Le choix porté sur la suppression des traitements logopédiques est inacceptable et regrettable, car le langage est le facteur essentiel d'intégration, annoncé comme axe prioritaire par le département de l'instruction publique.**

Jusqu'en 2001, l'assurance invalidité (AI) remboursait les traitements effectués par une(e) logopédiste du secteur privé pour ces enfants. Depuis, le service médico-pédagogique (SMP) a pris en charge ces remboursements. En février 2006, le SMP annonce aux familles concernées des mesures de restrictions, appliquées pour certaines sans avertissement dès août 2005, et pour d'autres applicables dès août 2006.

Dès cette date, il ne restera aux enfants ayant besoin de ces thérapies que:

- le suivi en institution, déjà surchargé,
- le suivi en privé sans possibilité de remboursement,
- ou malheureusement l'arrêt du traitement.

**Par conséquent, nous demandons aux autorités cantonales :**

- de reprendre le financement des traitements,
- d'assurer le libre choix du logopédiste traitant,
- de rendre indépendant les organes qui assurent bilans et traitements, de ceux qui financent, ainsi que de ceux qui expertisent.

**Pour que ces enfants ne deviennent pas à l'avenir une charge encore plus lourde pour la société.**

Pierre Lutz  
AGPEDA, membre FéGAPH  
p.a. insieme - Genève  
7, rue de la Gabelle  
1227 Carouge

Cette pétition est soutenue par:  
AGPEDA  
ARPA section Genève  
Art 21  
ASR Genève  
Cérébral – Genève  
insieme – Genève  
et autres

Nom	Prénom	Adresse	Signature

A retourner le plus rapidement possible à  
FéGAPH « logo' » p.a. insieme - Genève, 7 rue de la Gabelle, 1227 Carouge

## Quelques explications et réflexions

La logopédie est une thérapie du langage oral et écrit qui favorise la communication et facilite l'intégration.

Pour éviter une véritable discrimination sociale il s'agit de :

- Remédier au manque de logopédistes, dans les centres médico-pédagogiques, qui impliquerait nécessairement une limitation du nombre des thérapies et des traitements individuels proposés.
- Faciliter l'accès à la thérapie pour rendre la personne la plus autonome possible.
- Assurer également la logopédie en privé pour toutes les familles concernées, dont certaines ne pourraient pas l'assumer elles-mêmes en plus des autres cotisations sociales et coûts de la santé, et ainsi éviter de courir le risque d'une santé à deux vitesses.
- Permettre à l'enfant handicapé d'acquérir une maîtrise satisfaisante du langage favorisant, pour certains, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour tendre vers une plus grande autonomie, et s'intégrer ainsi par l'échange. Ce faisant, c'est l'enfant intégré lui-même qui fera encore évoluer le regard parfois méfiant et interrogatif de nos concitoyens à son égard.
- Assurer les traitements logopédiques qui contribuent largement à l'intégration scolaire: ils permettent d'asseoir les acquis des enfants concernés, les maîtres et maîtresses ne pouvant assumer le travail individualisé nécessaire.

Loi (cantonale genevoise) sur l'exercice du droit de pétition du 14 septembre 1979

Art. 2 : Forme de la pétition

Toute pétition doit être signée par son ou ses auteurs avec indication de leur lieu de domicile.

Art.6 : Communication des signatures

L'autorité ne doit pas communiquer à des tiers, même intéressés, les signatures apposées sur une pétition.